inter aide
Lancement et suivi de programmes concrets de développement
44, rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES-FRANCE
Tél. 01.39.02.38.59
Fax 01.39.53.11.28
e-mail : interaide@interaide.org

Convention programme "*Renforcement de l'autonomie et des capacités productives des agricultures familiales en zones rurales isolées d'Afrique subsaharienne*"

Ethiopie - Madagascar - Malawi - Sierra Leone

Termes de référence pour l'évaluation finale

Février 2013

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. *Fiche descriptive de l'action*

Nom de l'association	**Inter Aide -** www.interaide.org
Intitulé de l'opération	***Renforcement de l'autonomie et des capacités productives des agricultures familiales en zones rurales isolées d'Afrique subsaharienne***
Lieux d'intervention	Ethiopie - Madagascar - Malawi - Sierra Leone
Type de programme	Convention programme
Thématique	Développement rural - Agriculture

Résumé de l'action
Cette convention programme est mise en œuvre par Inter Aide et ses partenaires dans 4 pays africains (**Ethiopie, Madagascar, Malawi et Sierra Léone**)[1]. Bien que profondément différents, les systèmes agraires dans les différents contextes d'intervention présentent un certain nombre de tendances et d'évolutions convergentes qui impliquent des contraintes qui s'exercent de façon transversale. Les zones d'intervention se caractérisent par des densités démographiques en milieu rural élevées[2] accompagnées de dynamiques quasi systématiques de fragmentation et de forte pression sur le foncier. Dans ce contexte, on observe souvent une **baisse de la productivité agricole** qui constitue la problématique centrale des exploitations familiales. Ce déclin est la résultante de divers facteurs endogènes et exogènes parmi lesquels : baisse de fertilité des sols, difficulté d'accès à une diversité de semences de qualité au moment opportun, manque de diffusion de matériel végétal et de techniques adaptés, absence d'organisation des filières d'approvisionnement et de commercialisation au niveau local et faible structuration du milieu paysan. L'objectif spécifique de cette convention est de **renforcer l'autonomie et les capacités productives des agricultures familiales des zones rurales isolées ciblées** en articulant son action autour de 3 thématiques centrales : • **Un appui à l'amélioration de la production et à la diversification des exploitations** avec deux dimensions prioritaires : l'expérimentation avec la diffusion d'innovations variétales et techniques et l'amélioration de la fertilité des sols, • **Le renforcement de l'autonomie semencière des familles paysannes**, que ce soit dans la conservation, la sélection ou la production de semences, • **Le soutien à l'émergence et au développement d'organisations paysannes** autour des deux objectifs précédents. Un **volet transversal de capitalisation et de valorisation des actions** vise à développer et valoriser l'expertise et les savoir-faire autour de ces thématiques.

Groupes cible	**18000 exploitations familiales (soit plus de 90000 personnes), dont 20% de familles hautement vulnérables, bénéficieront directement du programme.** Les groupes de paysans, les paysans pairs, des paysans semenciers et les membres des bureaux des organisations paysannes seront la cible d'actions spécifiques visant à renforcer leurs compétences.

Durée totale du programme	**3 ans (début de la convention le 31/10/2010)**

1 A Madagascar, au Malawi et en Ethiopie Inter Aide est présent depuis plus de 10 ans. En Sierra Léone, les premières interventions remontent à 2008.

2 Autour de 100 hab. /Km² à Madagascar et en Sierra Leone, 220 au Malawi et jusqu'à 600 hab. /Km² en Ethiopie

2. *Zones géographiques couvertes*

Pays	Province/Région	District/Zone	Unité géographique et administrative d'intervention
Ethiopie	Région SNNPR (*Southern Nations, Nationalities and People's Region*)	Zone du Kembatta	Woreda Hadero
			Woreda Doyo Gena
			Woreda Kacha Bira
		Zone du Wolayta	Woreda Damot Gale
			Woreda Damot Sore
			Woreda Ofa
Madagascar	Province de Fianarantsoa / Région Vatovary-Fitovinany	District Manakara	18 communes rurales
		District Mananjary	7 communes rurales
Malawi	Central region	District Lilongwe	TA (*traditional administration*) Chadza
	Southern region	District Phalombe	TA Jenara et TA Chiwalo
Sierra Leone	Province du Nord	District Bombali	Chefferies de Sella Limba et du Senda Loko

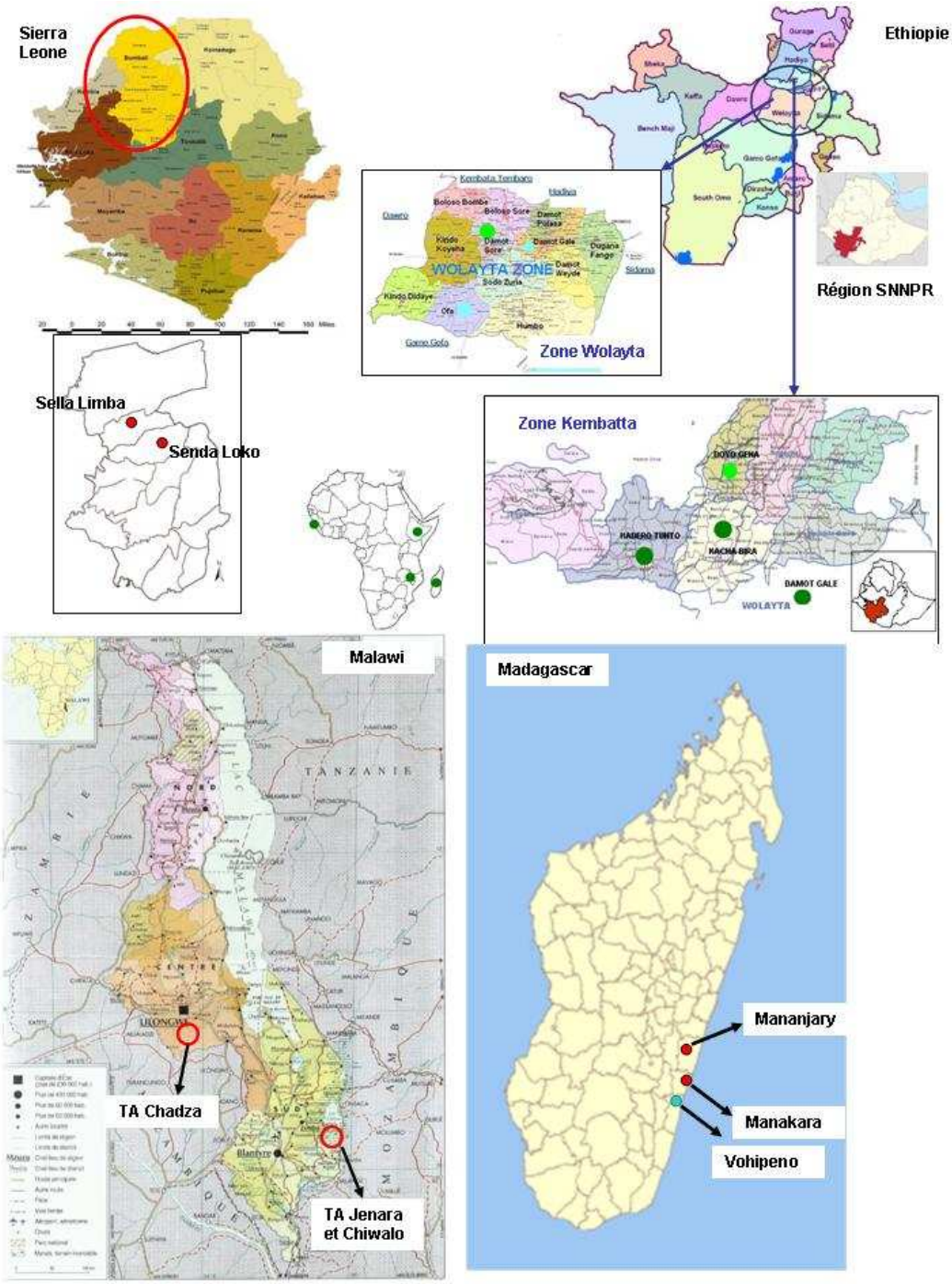

3. Objectifs et axes d'intervention de la convention

Objectifs globaux :

- La situation socio-économique des familles rurales vulnérables est améliorée ;
- La sécurité alimentaire et l'état sanitaire des populations des régions concernées sont améliorés ;
- Les capacités des populations rurales à maîtriser leur environnement, à protéger et à optimiser les ressources naturelles disponibles sont augmentées.

Objectif spécifique :

L'autonomie et les capacités productives des agricultures familiales des zones rurales isolées ciblées sont durablement renforcées.

Résultats et activités prévus :

Résultat 1 : Les capacités des micro-producteurs à accroître et diversifier durablement leur production sont augmentées.

Activités :

- Sélection des cohortes de paysans proactifs ;
- Encadrement des paysans de façon intensive pour améliorer leur production par l'adoption d'itinéraires techniques performants et reproductibles ;
- Test et évaluation de la rentabilité de nouvelles pratiques. Mise en place des mécanismes de diffusion ;
- Formation, conseil et accompagnement des paysans sur des thématiques transversales : amélioration de la fertilité, utilisation optimale des intrants, gestion des ressources naturelles et conservation des sols.

Résultat 2 : L'autonomie semencière des familles de producteurs est durablement augmentée

Activités :

- Sensibilisation des micro-producteurs à l'instauration de mécanismes de conservation de semences :
    - En encourageant les producteurs à conserver collectivement leurs semences ;
    - En promouvant et en formant les paysans à la sélection de semences ;
    - En formant les familles d'exploitants à l'amélioration des conditions de stockages.
- Facilitation de l'accès des familles à la production et la commercialisation de semences de qualité :
    - En introduisant, via des groupes de conservation, des semences et du matériel végétal améliorés, en mettant en place des mécanismes de multiplication ; en promouvant des itinéraires pour assurer la disponibilité locale des semences produites ;
    - En facilitant l'établissement de liens avec les acteurs des filières.

Résultat 3 : Des organisations paysannes se structurent et leurs capacités à fournir un appui aux activités productives de leurs membres sont renforcées

Activités :

- Appui a la mise en place, la structuration et l'agrégation de groupements paysans et accompagnement de ces groupements dans un processus de renforcement de capacités ;
- Renforcement des organisations paysannes dans leur dimension de prestataires de services destinés à soutenir les activités productives de leurs membres (individuels ou collectifs) ;
- Promotion et appui a la constitution de partenariats avec les acteurs institutionnels

➲ ***Voir le détail des dispositifs mis en œuvre dans chaque pays en annexe 2***

L'EVALUATION

1- Contexte

Une évaluation externe est prévue en année 3 de l'action qui a pour objectif de mesurer le degré d'atteinte des résultats prévus par le projet.

L'étendue géographique de l'action (qui a lieu dans plus de 10 zones administratives dans 4 pays différents) ainsi que la diversité de dispositifs d'appui-encadrement mis en œuvre rendent difficile une analyse exhaustive. C'est la raison pour laquelle, en accord avec l'Agence Française de Développement, il a décidé de restreindre le cadre de cette évaluation à l'étude d'un nombre limité d'actions (représentatives des différentes approches méthodologiques développées par Inter Aide) dans trois des quatre pays de l'intervention : l'Ethiopie, le Malawi et Madagascar

Inter Aide estime que ce cadrage préalable permettra à l'équipe en charge de l'évaluation d'aboutir à une bonne compréhension des approches développées par Inter Aide depuis plusieurs années et de leurs évolutions récentes.

Sur demande, pendant la durée de l'élaboration de l'offre, le document de projet dproposé à l'AFD (Note d'initiative de la convention programme) pourra être fourni.

2- Objectifs de l'évaluation

Objectif 1: Valider les principaux résultats obtenus (à date) par rapport aux résultats prévus dans la note d'initiative en se basant sur l'évaluation d'un nombre limité de dispositifs dans différents pays, représentatifs des approches d'intervention et des réalisations

Objectif 2: Fournir une analyse critique et constructive des approches développées

Objectif 3: Fournir une analyse critique et constructive des outils de suivi-évaluation mis en œuvre, de la gestion des informations et des processus de capitalisation des expériences

Objectif 4: Produire des recommandations concrètes et opérationnelles, en fonction des contextes, pouvant être intégrées dans l'élaboration de la stratégie d'intervention d'une nouvelle phase de projet

3- Questions évaluatives en regard des objectifs

4- <u>Questions évaluatives autour de l'objectif 1</u>

QE1 : Dans quelle mesure les différents dispositifs d'appui et d'encadrement mis en œuvre génèrent-ils des résultats mesurables dans l'optique :

- d'une augmentation des productions vivrière et de rente des familles encadrées ?
- d'une diversification des systèmes de culture ?
- d'une amélioration de la gestion des semences (conservation, sélection, multiplication, maintien d'une diversité spécifique et variétale) ?

Un focus particulier est demandé pour l'évaluation des effets des actions sur les familles les plus vulnérables, en termes de définition des dispositifs, de méthodes de ciblage et de suivi des résultats et des effets.

QE2 : Au sein de ces mêmes dispositifs, quel est le degré de pertinence des préconisations et des innovations clés (aussi bien techniques que variétales) par rapport aux résultats attendus (1 et 2) et dans quelle mesure ont-elles été adoptées par les bénéficiaires du projet ?

L'évaluation pourra s'appuyer ici sur l'étude d'actions spécifiques articulées autour de techniques ou d'introductions ayant fait l'objet d'une phase d'expérimentation préalable et d'un premier passage à l'échelle via une diffusion massive ou la mise en place de modèles de réplication.

Quelques exemples :

-Identification et diffusion de variétés locales intéressantes couplées à des pratiques culturales adaptées à Madagascar (variétés intéréssantes de patate douce, riz Mihary en SRIA, manioc Vili, entre autres)

-Végétalisation des structures antiérosives en Ethiopie avec des espèces utiles (association Pennisetum Riparium et cajanus cajan)

-Introduction et diffusion de maïs OPV au travers des banques de semences au Malawi

QE3 : Dans quelle mesure y-a-t-il eu une diffusion des préconisations et des innovations vers d'autres groupes via les mécanismes de diffusion secondaire prévus par le projet ?

QE4 : L'appui fourni aux organisations paysannes (OP) partenaires du projet doit être évalué à l'aune de la nature de l'OP : **OP de base (OPB)**, catégorie dans laquelle on retrouve les groupements de base et les Unions de groupements pour peu qu'elles soient de taille modeste, et les **OP faîtières** (**OPF** - Fédération ou Unions de grande taille) qui regroupent un vaste ensemble d'OPB, couvrant plusieurs zones géographiques dont elles assurent la représentation et la défense ders intérêts. La question sera ici de mesurer si l'appui procuré jusque là a permis des évolutions et des avancées quant à **(cf. résultat 3)** :

- la mise en place de services répondant aux besoins de leurs membres : pour ce qui est des organisations paysannes, la fourniture de services à leur base reste un impératif cardinal de leur mission. Les familles paysannes jugent avant tout de l'efficacité d'une OP à travers le prisme des services ou des opportunités rendus possibles par l'action de l'organisation. Il est donc fondamental de juger de la satisfaction de la base par rapport aux services perçus, que ce soit au niveau des OPB que des OPF. Rappelons que politisation, opportunisme et clientélisme transforment parfois les OP faîtières en organisations vitrines déconnectées de toute base paysanne. L'importance et la vitalité de la base et la qualité des services rendus sont des éléments clefs et interdépendants du dynamisme organisationnel.
- le renforcement de leurs capacités : Ce renforcement vise à structurer les OP autour de domaines considérés comme fondamentaux : le fonctionnement associatif, la gestion financière et le capital constitué, les activités entreprises, les relations tissées avec les acteurs des filières, partenaires économiques et institutions externes. L'évaluation devra donner un avis sur les processus de renforcement tels qu'ils sont mis en place dans le cadre de l'action ainsi que sur leurs effets. Il ne sera bien sûr pas possible de se livrer à un diagnostic organisationnel mais là où de tels diagnostics ont été réalisés, l'évaluation jugera de leur qualité et de leur pertinence.
- leur autonomisation : A Madagascar, l'expérience récente a montré qu'un désengagement même temporaire du projet avait des répercussions sur la dynamique associative, les effectifs des membres et les performances des OP. Il serait souhaitable que l'évaluation donne une appréciation du positionnement des acteurs du projet dans la perspective d'un renforcement de l'autonomie des organisations. Consolider l'autonomie des acteurs est en effet une tâche complexe, souvent altérée par la volonté des opérateurs de faire progresser l'action dans son déroulement (chrono)logique au détriment du pouvoir d'agir des bénéficiaires.

- ***Questions évaluatives autour de l'objectif 2***

QE1 : Dans quelle mesure les dispositifs d'appui encadrement (se rapportant préférentiellement au résultat 1) mis en place sont-ils pertinents, efficaces et efficients ? Plus précisément, et en s'appuyant sur une analyse des différents modes d'approche des groupes cibles (encadrement individuel versus encadrement collectif), l'évaluation devra donner des éléments d'appréciation sur les aspects suivants:

- ⇨ La sélection des paysans bénéficiaires et les modalités de cette sélection sont au cœur des réflexions actuelles. Plusieurs modèles ont été testés avec un succès très inégal. Il serait souhaitable que l'évaluation porte un regard sur cet aspect (le « comment » de la sélection) qui en détermine un autre, celui du « pour qui » : on peut considérer que l'objectif d'un projet peut être de s'adresser exclusivement aux plus nécessiteux, ou de mobiliser les paysans les plus motivés et réceptifs et de compter sur les retombées auprès des catégories moins dynamiques (effet de cascade), ou de viser l'intégralité d'un groupe cible ou encore de disposer d'approches différentialistes (conçues en fonction du profil des groupes cibles) de manière à améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande d'appui.
- ⇨ Un autre angle d'analyse est celui de la durée du suivi tel qu'il est mis en œuvre dans les contextes étudiés, durée de suivi qui est un élément clef sur lequel reposent les enjeux opérationnels. En effet la durée de l'encadrement individuel conditionne la « productivité » du suivi, c'est-à-dire le nombre de paysans potentiellement bénéficiaires de l'exposition au projet, et donc la rapidité de diffusion de l'innovation, technique ou variétale. Mais inversement, une durée courte est un facteur limitant à la diffusion d'itinéraires complexes ainsi qu'à l'assimilation d'innovations de la part de bénéficiaires plus vulnérables. L'évaluation devra fournir une opinion comparative sur les forces et faiblesses d'une durée d'encadrement réduite.
- ⇨ Un troisième éclairage consiste dans le nombre de spéculations permises selon le type d'encadrement choisi. Une des ambitions de la CP reste de faciliter la diversification des systèmes culturaux et donc d'augmenter le nombre de spéculations réalisées pour chaque ménage engagé dans la collaboration avec les projets. L'évaluation proposera une analyse de cet aspect spécifique, et de ses implications sur les comportements et les pratiques des producteurs.
- ⇨ Un dernier élément devra être pris en compte, celui de la définition d'approches spécifiques destinées aux ménages très vulnérables. Les paramètres de l'encadrement ont été modifiés pour être plus en phase avec la demande : la sélection repose sur une détection passive plutôt qu'active, la durée de suivi est plus longue du fait d'une rapidité d'assimilation présumée plus faible, les techniques préconisées s'arriment sur le système de production du jardin tropical ou jardin de case. Nous attendons de l'évaluation une analyse de ces différents paramètres et de la pertinence de poursuivre dans cette voie afin d'en faire un modèle d'action reproductible.

Questions évaluatives autour de l'objectif 3

QE1 : Malgré l'existence d'outils de suivi et d'évaluation ayant permis le développement de projets dans chaque pays dans le passé et les améliorations récemment apportées, des difficultés ont été rencontrées tant au niveau de la formulation que du suivi d' indicateurs transversaux communs à tous les théâtres d'intervention. Quels sont les principales raisons qui sous-tendent ces difficultés et comment les surmonter ?

QE2 : Nous souhaiterions en outre que l'évaluation se penche sur la grille d'évaluation des OP mise au point dans le cadre de l'appui aux structures paysannes à Madagascar et propose une lecture critique de cet outil comme de son appropriation par les organisations mêmes à qui il est destiné.

- ***Questions évaluatives autour de l'objectif 4***

QE1 : Dans la triade d'objectifs et de résultats constituant le socle de ce cycle projet (1/les capacités des micro-producteurs à accroître et diversifier durablement leur production sont augmentées 2/ l'autonomie semencière des familles de producteurs est durablement augmentée 3/ des organisations paysannes se structurent et leurs capacités à fournir un appui aux activités productives de leurs membres sont renforcées) l'évaluation devra fournir une appréciation sur le degré global d'atteinte des objectifs fixés par résultat et sur la pertinence de conserver (à l'avenir) une présentation, découpage et formulation identiques des résultats. Il est demandé en outre à l'évaluation un avis, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'intervention d'une nouvelle phase de projet, sur la définition des principaux objectifs qui pourraient structurer cette stratégie. Dans ce sens, les mécanismes d'appui aux familles très vulnérables présentés comme une approche transversale, devra faire l'objet d'une appréciation évaluative.

QE1 : Quelles recommandations peuvent être formulées :

- ⇨ pour améliorer la durabilité et la pérennité des actions entreprises dans le cycle de projet en cours?
- ⇨ Pour améliorer le suivi-évaluation des actions sur le terrain ?
- ⇨ Pour renforcer les partenariats avec les acteurs institutionnels ?

1- Approche méthodologique

L'évaluation s'appuiera d'une part sur une étude des résultats disponibles à travers la lecture et l'exploitation des comptes-rendus, des rapports de mission internes, des bases de données disponibles, des documents de capitalisation et globalement, de tout le système de documentation édifié dans le cadre informatif du projet.

D'autre part, elle s'articulera autour des entretiens menés auprès des différents acteurs, que ce soit au niveau d'Inter Aide (chefs de secteur géographiques, responsables de projet basés sur le terrain, responsable de la capitalisation, responsables administratifs et financiers), des partenaires locaux (représentants des ONG locales et des organisations paysannes partenaires), des autorités et responsables locaux et des bénéficiaires eux-mêmes.

Enfin, elle s'enrichira des éléments d'observation et d'analyse retirés des missions effectuées sur le terrain.

Etant donné l'ampleur du périmètre d'intervention et la gamme d'activités développées, le choix des sites à visiter ainsi que le choix des dispositifs sur lesquels se focalisera l'évaluation devra se faire de manière préalable en fonction d'hypothèses de travail validées lors de la phase préparatoire. Ce choix devra à la fois tenir compte :

- ✔ De l'importance de chaque dispositif en termes de rayon d'action et du nombre de bénéficiaires ciblés
- ✔ Du degré d'évolution des approches et donc du recul possible par rapport aux résultats et effets obtenus
- ✔ Du type d'approche développé (encadrement individuel ou collectif, dispositif général ou visant un groupe typologique particulier, etc.)
- ✔ De la situation géographique, l'accessibilité des sites, les logistiques de transport, etc.

LIVRABLES

Les produits attendus dans le cadre de cette évaluation sont les suivants:

- Une **note d'étape**, présentée avant le départ sur le terrain, relatera les premières investigations effectuées par l'équipe d'évaluateurs à partir des lectures documentaires et

des entretiens réalisés en France. Elle présentera les questions et hypothèses appuyant le travail sur le terrain, ainsi que la méthodologie d'évaluation proposée pour les phases suivantes de l'évaluation.

- Un **rapport provisoire**, sera remis à Inter Aide et fera l'objet d'une **restitution** sur le terrain et à Versailles
- -Un **rapport définitif** faisant suite aux remarques d'Inter Aide et sera produit. Les droits moraux et patrimoniaux des consultants appartiendront à Inter Aide.

Ce rapport définitif comprendra :

- un **rapport principal** qui traitera :
  - des résultats détaillés de l'évaluation relatifs aux objectifs fixés,
  - des perspectives et des recommandations faites par les évaluateurs.
- un **corps d'annexes** qui reprendra les tableaux et informations factuelles nécessaires à une meilleure compréhension d'informations développées dans le rapport principal.
- une **synthèse (8 à 12 pages)** qui comportera :
  - un état des lieux,
  - une synthèse des résultats obtenus, des principaux constats ou conclusions majeures sur la base des attentes exprimées dans ces termes de référence,
  - les recommandations des évaluateurs.
- une **fiche résumée** (1 page) reprenant, après une présentation générale, les principales conclusions et recommandations.

Une version électronique des documents sera systématiquement jointe aux versions papier.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1- Equipe de l'évaluation

Compte tenu de l'ampleur de la convention en termes d'actions mises en œuvre et de périmètre géographique couvert, Inter Aide propose la constitution d'une équipe d'évaluation de deux personnes minimum.

Il est fait appel à des consultants disposant d'une expérience et d'une expertise confirmée en :

- évaluation de projets de développement rural
- évaluation de dispositifs de conseil agricole dans les pays du Sud
- structuration et renforcement d'organisations paysannes

L'équipe devra par ailleurs faire état d'une bonne connaissance et d'une certaine expérience opérationnelle autour des thématiques suivantes :

Différentes manières de présenter les champs thématiques d'expertise :

- *Techniques de production intensifiées (SRIA, maraîchage irrigué…)*
- *Gestion de la fertilité des sols en milieu tropical*

Ou

- Les approches agroécologiques
  - Techniques de production intensifiées et durables (SRIA, mise en valeur des bas fonds, gestion des associations et des rotations, etc.)
  - Gestion durable de la fertilité des sols en milieu tropical (par utilisation des ressources disponibles dans le milieu)

        - Conservation et optimisation de la diversité génétique dans les systèmes de culture
    - Production de fourrages en milieu tropical
    - Gestion semencière (multiplication, sélection, variabilité)
    - Agroforesterie

Enfin, il est impératif que l'équipe dispose d'une connaissance **préalable d'au moins trois des quatre pays d'intervention** ainsi que d'un **excellent niveau d'anglais** (langue de travail dans trois des quatre pays).

Le choix se fera sur la base d'un appel d'offres international.

Les propositions des consultants intéressés par la présente évaluation devront inclure :

- Une proposition présentant la compréhension des enjeux de cette évaluation et des termes de références et la méthode d'évaluation proposée;
- Une proposition financière
- Le CV des consultants (formation, expertises et expériences tant dans les champs couverts par le projet que dans ce type d'action) ainsi que d'éventuelles références.

Les équipes d'Inter Aide dans chaque pays assureront si nécessaire, l'organisation logistique locale liée au bon déroulement de l'évaluation (prise de rendez-vous, réservations de l'hébergement, facilitation et réservation des transports locaux le cas échéant…).

1- Budget prévu pour l'évaluation

Le budget maximum de l'évaluation est fixé à 57 000 € TTC (coûts totaux). A titre indicatif, nous prévoyons 70 jours de travail, dont 45 jours sur le terrain.

Ce budget inclut les honoraires, les *per diem* (pour l'hébergement et la nourriture), les déplacements (internationaux et en France) et les frais divers (interprète, restitution/reproduction/diffusion, transports locaux : chauffeur, carburant, entretien du véhicule le cas échéant). Inter Aide mettra, dans la mesure du possible, un de ses véhicules à disposition, mais les frais liés à l'utilisation d'un véhicule Inter Aide seront à la charge de l'évaluateur.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est le suivant :

18 mars 2013	Date limite de réception des offres
18-25 mars 2013	Analyse des offres et choix des évaluateurs
29 mars 2013	Réunion de cadrage avec l'équipe des évaluateurs.
3 avril 2013	Remise de la note d'étape
Entre le 8 avril et le 12 mai 2013	Missions de terrain
le 27 mai 2013 au plus tard	Remise d'un rapport provisoire
le 31 mai 2013au plus tard	Restitution du rapport provisoire à Versailles
le 17 juin 2013	Remise du rapport définitif

MODALITES DE CANDIDATURE

Veuillez adresser vos offres **le 18 mars 2013 au plus tard**, à l'adresse interaide@interaide.org en précisant l'objet « EVAL/CP/AGRO ».

ANNEXE 1

Base documentaire qui sera mise à disposition pour l'équipe de candidats retenue

Documents du projet

- Note d'initiative de la convention programme
- Comptes-rendus technique et financier intermédiaire (tranches 1 et 2)
- Rapports d'activité par pays

Documents internes à Inter Aide

- Rapports de mission des chefs de secteur et du responsable de capitalisation
- Documents de suivi évaluation

Documents de capitalisation

- La structuration du milieu paysan malgache, Cas de l'expérience d'Inter Aide dans la région Vatovavy – Fitovinany entre 2003 et 2010
- Yam cultivation in Sella Limba, Sierra Leone. Impact assessment of the introduction of a new alata variety and a quick multiplication technique - La culture de l'igname en Sella Limba (Sierra Leone) - Inter Aide 2012
- L'accès au fourrage dans les zones de moyenne et de haute altitude du Wolayta et du Kambatta - Access to forage in the mid and highlands of Wolayta and Kambatta - Inter Aide Ethiopia 2012
- Diagnostics agraires pour certaines zones d'intervention (Malawi centre -2004, Malawi Sud – 2009, Sierra Leone – 2008, Ethiopie – 2011)

Personnes ressource

- Chefs de secteur d'Inter Aide (*dont 3 sont basés à Versailles et 1 à Madagascar, ils effectuent des missions régulières dans les 4 pays d'intervention*)
- Responsables projets (*expatriés ou nationaux en fonction des pays, ils sont en charge du suivi de chaque programme, ils sont basés en milieu rural, sur les sites d'intervention de la convention*)
- Staff local d'Inter Aide
- Responsables des partenaires locaux (ONG locales, organisations paysannes partenaires)
- Responsable de la capitalisation basé à Versailles
- Responsables administratifs et financiers (*basé(e)s à Versailles*)

Site d'échanges Pratiques : http://www.interaide.org/pratiques/Agriculture

ANNEXE 2 : Détail des dispositifs d'intervention

Type de dispositif	Ethiopie	Madagascar	Malawi	Sierra Léone
Dispositif d'appui, de conseil et de vulgarisation agricole au niveau individuel	Nouvelle activité pilote d'encadrement sur la production maraîchère (*env. 50 personnes**)	**Modèle d'encadrement et de conseil agricole individuel** pour des nouveaux bénéficiaires incluant des formations au champ, l'accès aux intrants, des tests d'innovation en pré-diffusion, des visites d'échange, un encadrement technique et un suivi des cultures : riziculture irriguée intensive, maraîchage, cultures de rente, cultures de contre-saison, gestion de la fertilité… (*env. 1200 pers*)		Dispositif d'appui et d'encadrement individuel adapté à chaque bénéficiaire: formations au champ, nombreux tests d'innovation en pré-diffusion, encadrement technique et suivi des cultures : riziculture irriguée intensive, maraîchage, cultures de rente, cultures de contre-saison (*env. 1500 personnes*)
Dont Appui spécifique aux familles les plus vulnérables	*Dispositif récemment mis en place. Appui aux familles plus vulnérables sur conservation des sols, amélioration de la production, diversification (env. 150 personnes)*	*Sélection d'un pourcentage de paysans très vulnérables parmi les familles encadrées individuellement. Définition d'approches et de paquets d'activités adaptées*	*Dispositif spécifique d'appui aux familles plus vulnérables: formation, accès aux semences, maraîchage, gestion de la fertilité, petit élevage (env. 350 personnes)*	*Sélection d'un pourcentage de paysans très vulnérables parmi les familles encadrées individuellement. Définition d'approches et de paquets d'activités adaptées*
Dispositif de conseil et d'encadrement via des structures collectives	**Modèle de mise en place de plans d'aménagement de micro-bassins versants** autour de l'installation de structures antiérosives couplées à la production fourragère à travers des groupes coutumiers locaux, les **iddirs** (*env. 6000 personnes*)	Encadrement technique / accompagnement de projets productifs émanant des organisations	Formation, vulgarisation agricole et encadrement technique à travers des groupes néoformés: les comités de projets agricoles (**APC**) et les « **clubs d'irrigation** » (*env. 4000 personnes*)	
Dispositif pour la promotion de la conservation et multiplication des semences	-Activité pilote d'appui à la **multiplication individuelle** de semences (blé) à travers les iddirs (*env. 3000 pers*) -Appui à 2 coopératives semencières paysannes	Création et accompagnement de **groupes de conservation de semences** villageois, notamment pour la conservation de semences de riz	Création, suivi et accompagnement de **banques de semences** liées aux APC (*env. 4000 personnes*)	Création et accompagnement de **groupes de conservation de semences** villageois
Dispositif d'appui et d'accompagnement à la structuration du milieu paysan	*Pas de dispositif en cours. Lancement d'une étude sur le fonctionnement et l'organisation des structures collectives coutumières, les iddirs.*	**Modèle de structuration progressive du milieu paysan** Création et accompagnement de groupements de base parmi les anciens bénéficiaires de l'encadrement individuel. Appui à l'agrégation et à la structuration d'organisations paysannes de 1° et 2° ordre. Accompagnement d'une fédération paysanne régionale (*ce dispositif concerne env. 1200 personnes, 180 groupements de base, 33 unions et une fédération*)	**Soutien au développement et renforcement de 3 unions paysannes**. Appui à la mise en œuvre de projets de commercialisation (*env. 1000 membres*)	*Pas de dispositif en cours*

** Estimation du nombre de bénéficiaires ciblés lors des deux premières années de la convention par chaque dispositif*

Dispositifs « phare » issus de l'évolution des approches d'intervention d'Inter Aide sur plusieurs années